

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE FIXANT LA DATE DU CONCOURS D'ENTREE ET D'ACCES AUX ETUDES DE PREMIER CYCLE EN SCIENCES MEDICALES ET DENTAIRES ET LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS A CE CONCOURS EN VUE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2024-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, article 1^{er}, § 2, alinéa 2, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022 ;

Vu le « Test genre » du 26 octobre 2023 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1^o, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire du xxxxxx, en application de l'article 33, 2^o, du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis **/**** du Conseil d'Etat, donné le **/**/****, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. En vue de l'année académique 2024-2025, le concours d'entrée et d'accès visé à l'article 1^{er}, § 2, alinéa 1^{er}, du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022, est organisé le 28 août 2024.

La date limite des inscriptions est fixée au 30 juin 2024 inclus.

Art. 2. Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles



Françoise BERTIEUX